

# Vers une amélioration à Toussus-le-Noble ?

L'aérodrome de Toussus-le-Noble a mis en œuvre une expérience pour améliorer la tranquillité des riverains. Le dispositif sera maintenu en cas de résultats satisfaisants.



Le biplace électrique Pipistrel Alpha Electro, en service à l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

**A**vec près de 118 000 mouvements en 2018, l'aérodrome d'affaires et de loisirs de Toussus-le-Noble (Yvelines) arrive au quatrième rang dans sa catégorie en France. En raison des nuisances sonores engendrées, cet important trafic d'avions légers provoque des plaintes récurrentes du voisinage.

Le site a donc été retenu pour expérimenter d'avril à septembre 2019 une modification des autorisations de vols. L'idée centrale est de permettre la circulation des aéronefs les moins bruyants toute la journée les week-ends et jours fériés, y compris pendant les anciennes plages de silence, et de restreindre celle des appareils les plus bruyants.

## Quatre classes acoustiques retenues


Pour ce faire, l'aérodrome applique depuis avril des autorisations de vol spécifiques selon la classification sonore CALIPSO qui range les appareils légers en quatre classes

acoustiques, la France étant la première à avoir mis un tel classement en place. À Toussus-le-Noble, les vols sont désormais réglementés de 6h00 à 22h30 par type d'avion et par tranches horaires les samedis, dimanches et jours fériés. Ces jours-là, les avions les plus silencieux (classés A) peuvent ainsi voler toute la journée, alors que ceux qui sont classés C ou D ne peuvent pas circuler de 12h00 à 15h00. D'autres dispositions concernent notamment les interdictions de tours de piste pour les avions les plus bruyants.

L'expérience est suivie par la Commission consultative de l'environnement et par le Comité de suivi de la charte de bonnes pratiques de l'aérodrome, qui associe pilotes, habitants, collectivités, associations et pouvoirs publics. De son côté, Bruitparif a mené une campagne de mesure autour de l'aérodrome en 2011 et dispose d'une station permanente de mesure du bruit depuis 2015 à Villiers-le-Bâcle (91). Ce point de référence permettra de caractériser le bruit lié au trafic aérien dans

ce secteur avant et pendant l'expérimentation, la DGAC ayant quant à elle installé deux stations permettant principalement de comptabiliser le trafic et de calculer un indicateur sonore synthétique théorique à partir du nombre de survols d'aéronefs et de leur classe CALIPSO.

D'ici à fin 2019, un bilan complet de l'expérience sera dressé sur la base des données issues des stations de mesure du bruit et du trafic observé. Le dispositif sera par la suite maintenu, adapté ou abrogé selon les résultats obtenus. À noter enfin que l'aérodrome de Toussus-le-Noble a adopté une autre innovation pour limiter les émissions de bruit et de CO<sub>2</sub> liées à son trafic : en janvier 2019, un biplace électrique Pipistrel Alpha Electro a rejoint le site. À l'issue de son expérimentation, il est utilisé depuis fin janvier par les instructeurs qui forment les futurs pilotes.

 **Pour aller plus loin :**  
[www.ecologique-solidaire.gouv.fr/calipso-classification-sonore-avions-legers](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/calipso-classification-sonore-avions-legers)



**BRUITPARIF**

Centre d'évaluation technique  
de l'environnement sonore en Île-de-France

**Le Francilophone**, magazine de Bruitparif  
Directeur de publication : Didier Gonzales  
Rédaction : Fanny Miettlicki, Laurent Hutinet  
Conception graphique : Tongui.com

Crédits photo : Bruitparif, AS Évrard, groupe ADP, FFA  
ISSN 2263-2239 — Édition en ligne : ISSN 2261-3161

Bruitparif : Axe Pleyel 4, 32 boulevard Ornano, 93200 Saint-Denis  
01 83 65 40 40 — demande@bruitparif.fr — bruitparif.fr